

## Commune d'EMANCE

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2012072-0001**du **12 mars 2012**

mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non **Plan R.111-3**date **05 août 1986**aléa **Mouvement de terrain****Plan R.111-3**date **02 novembre 1992**aléa **Inondation**

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

**DDRM**Consultable sur Internet **Plan R.111-3 « Mouvement de terrain » (disponible en mairie)**Consultable sur Internet **Plan R.111-3 « Inondation » (disponible en mairie)**Consultable sur Internet 

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR technologique

oui non 

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

date

date

effet

effet

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Consultable sur Internet Consultable sur Internet Consultable sur Internet 

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone **5** Moyenne  
zone **4** Modérée  
zone **3** Faible  
zone **2** Très faible  
Zone **1** 

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 9 avril 2012

Le Préfet ,

Pour le Préfet, et par délégation :

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Jean-Marc GALLAND

# Cartographie des risques naturels prévisibles (1/1)

Version actualisée au 15 février 2006 (échelle 1/25000<sup>ème</sup>)

